



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS) SÉLECTION DE FIRMES/CABINETS

Pays : Burundi

Nom du Projet : Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE NYUNGANIRA)

Numéro de Prêt/Crédit/Don: Don IDA N° E-2650-BI

N° du projet: P172988

INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : Partenaire de facilitation pour l'acquisition des subventions dans le cadre de la Composante 1 du PRETE

N° DE REFERENCE (selon le Plan de Passation des marchés dans STEP) : BI-ADB-553597-CS-QCBS

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **« Partenaire de facilitation pour l'acquisition des subventions dans le cadre de la Composante 1 du PRETE ».**

Les services de consultants (« les services ») visent à appuyer l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la gestion opérationnelle des acquisitions dans le cadre de la Composante 1 du PRETE, conformément aux procédures, modalités opérationnelles et circuits de validation définis par le projet. Pour y parvenir le Cabinet devra réaliser les principales fonctions suivantes : (i) la Consolidation et planification opérationnelle des acquisitions, (ii) la Mobilisation du marché fournisseur et appui au processus d'acquisition, (iii) le Suivi logistique, qualité et services associés, (iv) la Gestion des données et reporting opérationnel.

La durée initiale de la mission est fixée à douze (12) mois à compter de la date de démarrage des prestations.

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus sur le site Web du Projet et à l'adresse indiquée ci-dessous.

(Signature)



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Justifier **d'au moins huit (8) ans d'existence** et d'activité dans les domaines de la coordination opérationnelle, de l'approvisionnement ou de la logistique.
- Justifier d'au moins **deux (2) missions de nature et de complexité comparables** à celles objet des présents termes de référence.

Les missions comparables s'entendent notamment de missions portant sur la gestion opérationnelle des acquisitions, l'approvisionnement, la coordination logistique, la gestion de dispositifs mutualisés d'acquisition, l'accompagnement de dispositifs d'appui aux MPME ou toute autre mission présentant des caractéristiques similaires au regard des objectifs et des responsabilités décrits dans les présents termes de référence. Les missions doivent être attestés par des copies des contrats, attestations de bonne exécution/ fin et / ou rapports de validation définitifs.

- Avoir réalisé au moins **une (1) mission** impliquant le suivi de livraisons, d'installations ou de mise en service d'équipements.
- Une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, Union Européenne, etc.) impliquant des exigences élevées en matière de coordination, de suivi opérationnel, de redevabilité et de gestion des performances constituera un atout.

NB : Les experts clés ne seront pas toutefois évalués au stade de la présélection.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

3



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés et conformément aux critères exigés au regard des Termes de référence de la mission.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en Français** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail au plus tard **le 10 juillet 2026 à 16 heures, heure de Bujumbura avec la mention : « Réponse à l'Avis de Sollicitation de Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet partenaire de facilitation pour l'acquisition des subventions dans le cadre de la Composante 1 du PRETE ».**

À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordinatrice du PRETE

Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE

1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord

Bujumbura, Burundi

Tél : +257 22 21 16 68

Courriel : bnzeyi.nana@prete.bi avec copie obligatoire à gnyongabo@prete.bi et

jcbigirindavyi@prete.bi

Site Web www.prete.bi

Pour publication

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du PRETE



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi